

Image not found or type unknown



Résiliation contrat assurance maison

Par **van**, le **25/04/2012** à **09:13**

Bonjour,rnrnEn janvier, j'ai souscrit un contrat d'assurance maison par anticipation c'est à dire qu'il ne prendra effet qu'au 31/12/2012. Or, entre temps j'ai acheté un logement, la banque m'a fait souscrire leur assurance maison condition pour obtenir le prêt. La personne qui m'a fait signer le contrat par anticipation ne veut rien entendre, je me retrouve aujourd'hui avec 2 contrats sur les bras et je ne sais comment m'en sortir.rnrnQuelles sont les démarches ? dois-je payer la cotisation anuelle du contrat ?

Par **chaber**, le **25/04/2012** à **16:03**

bonjour,rnrnvous envoyez une demande de résiliation en LRAR pour ce contrat à effet du 31 décembre 2012. rnrnvous conserverez précieusement un double et le récépissé d'accusé réception au cas où.rnrnnormalement vous ne devriez avoir de cotisation à payer pour cette date.